



Arrêté de circulation temporaire « Trévit »

Le Maire de la commune d'Iffendic,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise PEROTIN représentée par Monsieur DAVID Yann, du 11/05/2026, qui souhaite effectuer une réhabilitation de voirie, au lieudit « Trévit » sur la commune d'IFFENDIC à partir du lundi 1^{er} juin 2026 jusqu'au vendredi 26 juin 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRETE

Article 1 : La route du lieudit « Trévit » sera fermée à partir du lundi 1^{er} juin 2026 jusqu'au vendredi 26 juin 2026.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits pendant la durée des travaux. Une déviation sera mise en place dans les deux sens de circulation en empruntant D63 -Les Quatre routes.

Article 3 - L'installation, la maintenance et le retrait de la signalisation sont de la compétence et de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Iffendic.

Article 5 - Monsieur le maire de la commune d'Iffendic, le président du conseil départemental, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Montfort sur Meu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Iffendic, le 19/05/2026

Le Maire
C. MARTINS



Mairie

2 place de l'église 35750 Iffendic
02 99 09 70 16 - mairie@iffendic.bzh
www.iffendic.bzh